

**Procès-verbal du Comité de rémunération C.I.S.C.H.**

**Séance du 20 février 2025**

Présents : *Cécile Delis, président; - Giuseppe Scintre, administrateur; - Stéphane Holton, administratrice;*

Secrétaire : Nadège Williams

*Annexe 14105* Cocurés : *Sophie J.B. - Jennifer MANOUVRIER.*

**1. Remplacement des administrateurs non élus - désignation.**

Pour la commune de Jurbise :

- ✓ Madame Stéphanie Hotton remplace Madame Christa Decoster, non élue, au comité de rémunération- année 2024.

Pour la commune de Quaregnon :

- ✓ Madame Jenifer Manouvrier remplace Madame Lucille Lonobile, non élue, au comité de rémunération- année 2024.

**2. Rapport annuel de rémunération (CDLD L6421-1) :**

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération.

A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement, voir annexe 1.

**3. Rapport annuel du Comité de rémunération (CDLD L1523-17 §2) :**

**La pertinence des rémunérations :**

**I. Le Président de l'Intercommunale :**

Pour la rémunération brute annuelle du Président de l'Intercommunale, le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation est appliqué.

Ce montant est de **11.929,68€** (indice pivot de base 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990).

Celui-ci nous apparaît tout à fait pertinent, eu égard aux nombreuses tâches réalisées par celui-ci. Outre sa participation aux réunions des Conseils d'administration,

Assemblées générales, Comité de rémunération de l'Intercommunale, le Président réalise une multitude d'autres tâches :

**Participation active aux réunions de travail tant en interne qu'avec les partenaires :**

Présence lors des réunions internes et externes : Le président participe activement aux réunions internes importantes tant formelles qu'informelles.

Participation aux réunions avec les syndicats : Il participe également aux réunions avec les syndicats, assurant une communication fluide et constructive avec les représentants du personnel.

**Représentation et stratégie de communication :**

Porte-parole du CISCH : En tant que visage du CISCH, le président représente l'organisation lors de divers événements et réunions externes, établissant des relations clés avec d'autres institutions et partenaires.

Contribution à la définition de la stratégie de communication : Il joue un rôle dans la définition et l'orientation de la stratégie de communication, veillant à ce que les messages du CISCH soient clairs, cohérents et alignés avec les objectifs de l'organisation.

**Interaction avec le Personnel :**

Organisation d'événements sociaux : Le président joue un rôle dans la création d'un environnement de travail positif en organisant et en participant à des événements sociaux tels que les réunions annuelles du personnel et les événements de remerciement pour les employés partant à la retraite.

Renforcement de la culture d'entreprise : Par ces interactions, le président renforce la culture d'entreprise, en s'assurant que chaque membre du personnel se sente valorisé et reconnu pour ses contributions.

**Participation au recrutement :**

Processus de recrutement : Le président est directement impliqué dans le processus de recrutement pour certaines fonctions stratégiques décidées par le Conseil d'administration, assurant que les nouvelles recrues partagent les valeurs et la vision du CISCH.

**Validation de documents :**

Validation des courriers et documents officiels : Le président a la responsabilité de valider divers documents, y compris les courriers envoyés au PO du réseau, aux partenaires et à la tutelle du CISCH, garantissant la précision des communications officielles prises sur base des décisions du Conseil d'administration.

## **Rôle de relais entre le centre de santé et les citoyens :**

Point de contact pour les citoyens : Intermédiaire entre le centre de santé et certains citoyens s'assurant que CISCH y assurent un suivi et des réponses.

## **Gestion des échanges et débats stratégiques :**

Discussions sur les plans stratégiques et budgétaires : Le président participe activement aux échanges et débats par téléphone et par courrier électronique concernant les plans stratégiques, les projets et le budget du centre de santé, jouant un rôle dans le suivi des décisions et orientations stratégiques prises par le Conseil d'administration.

## **II. Les administrateurs :**

Le plafond fixé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour le jeton de présence est de 168,50€ (indice pivot de base 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990).

Pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration, du Comité restreint de gestion et du Comité d'audit, les administrateurs perçoivent un jeton de présence de 168,50€ (indice pivot de base 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990).

Eu égard aux responsabilités endossées par les administrateurs, le montant du jeton de présence nous paraît pertinent.

Nous noterons que le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises en 2024.

## **III. Le titulaire de fonctions de direction :**

Le montant annuel maximal de la rémunération liée à la fonction dirigeante locale au sein des intercommunales à l'index du 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 321.423,25 €.

Tout le personnel de direction rémunéré, sous statut de salarié, bénéficie d'une rémunération située bien en-deçà du plafond précité, soit 124.690,89 € de rémunération annuelle brute.

Outre sa rémunération brute annuelle, le fonctionnaire local dirigeant n'a aucun autre avantage et ne bénéficie pas de gsm ou de voiture de fonction, ni d'abonnement gsm ou internet, ni d'assurance-groupe, ni de chèques repas, ni de frais forfaitaires.

## **4. Recommandations :**

Le Comité de rémunération recommande de maintenir les rémunérations en vigueur pour la Présidence ainsi que le montant actuel du jeton de présence pour les administrateurs.

En ce qui concerne les titulaires de fonctions de direction, le Comité de rémunération recommande également de maintenir les barèmes en vigueur.

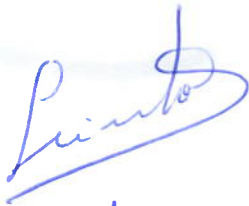
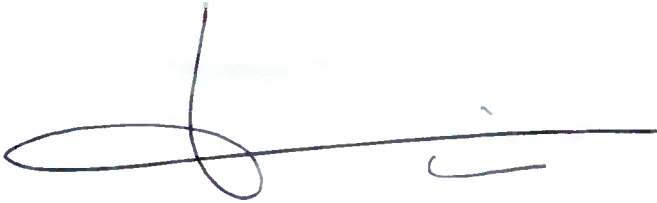
Le Comité de Rémunération, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de rémunération (CDLD 1523-17 §2) et le procès-verbal proposé.

**5. Divers.**

La séance est levée à 17 heures.30

Monsieur Cédric MELIS,

Le Président



G. SCINTA ADMINISTRATEUR -



Horta Stéphanie Administrateur



Mardège Wellwame  
Secrétaire - Directrice ff.

**RAPPORT ANNUEL DE REMUNERATION INTERCOMMUNALE CISCH – ANNEE 2024**

**Annexe 1 du PV du comité de rémunération du**

*Informations générales relatives à l'institution*

|                                      |                                                                |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Numéro d'identification (BCE)</b> | 0214.732.561                                                   |
| <b>Type d'institution</b>            | Intercommunale                                                 |
| <b>Nom de l'institution</b>          | C.I.S.C.H. – Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut. |
| <b>Période de reporting</b>          | <b>2024</b>                                                    |

|                                                     | Nombre de réunions |
|-----------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Assemblée générale</b>                           | 1                  |
| <b>Conseil d'administration</b>                     | 6                  |
| <b>Bureau exécutif</b>                              | Néant.             |
| <b>Comité de rémunération</b>                       | 1                  |
| <b>Comité d'Audit<sup>3</sup></b>                   | 1                  |
| <b>Comité de secteur #1<sup>4</sup></b>             | Néant.             |
| <b>Nombre de réunions du Comité de secteur #...</b> | 0                  |

<sup>3</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

<sup>4</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'administration

| Fonction <sup>5</sup> | Nom et Prénom     | Rémunération annuelle brute <sup>7</sup> | Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup> | Justification de la rémunération si autre qu'un jeton | Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle | Pourcentage de participation aux réunions |       |
|-----------------------|-------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------|
| Président             | MELIS Cédric      | 11.929,68 €                              | /                                                       | Indemnité.                                            | Aucun.                                                                  | 6/6                                       | 100%  |
| Vice-président        | MATHIEU Olivier   | 337,00 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 2/6                                       | 33 %  |
| Administrateur        | SCINTA Guiseppe   | 674,00 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 4/6                                       | 67 %  |
| Administratrice       | DECOSTER Christa  | 674,00 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 4/6                                       | 67 %  |
| Administratrice       | HOUDART Catherine | 842,50 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 5/6                                       | 83 %  |
| Administratrice       | BRICHAUX Danièle  | 842,50 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 5/6                                       | 83 %  |
| Administratrice       | JOB Sandrine      | 1.011,00 €                               | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 6/6                                       | 100 % |
| Administrateur        | CREPIN Vincent    | 674,00 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 4/6                                       | 67 %  |
| Administrateur        | JACQUEMIN Hervé   | 505,50 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 3/6                                       | 50 %  |
| Administratrice       | LONOBILE Lucille  | 505,50 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 3/6                                       | 50 %  |
| Administrateur        | VENDY Baudouin    | 842,50 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 6/6                                       | 83 %  |
| Administratrice       | LEFEBVRE Sonia    | 674,00 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 4/6                                       | 67 %  |
| Administratrice       | VAN HOUT Florence | 842,50 €                                 | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 5/6                                       | 83 %  |
| Administrateur        | SOTTEAU Joël      | 1.011,00 €                               | Jeton de présence                                       |                                                       | Aucun.                                                                  | 6/6                                       | 100 % |

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

Centre Intercommunal de Santé  
du Cœur du Hainaut  
Rue des Arquebusiers - 5  
7000 MONS  
BCE 0214.732.561



|                       |                   |                    |                   |  |        |     |      |
|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--|--------|-----|------|
| Administratrice       | HERBAUX Violaine  | 505,50 €           | Jeton de présence |  | Aucun. | 3/6 | 50 % |
| Administratrice       | LECOMPTE Florence | 337,00 €           | Jeton de présence |  | Aucun. | 2/6 | 33 % |
| Administratrice       | BOUCART Yvane     | 674,00 €           | Jeton de présence |  | Aucun. | 4/6 | 67 % |
| Administratrice       | MOUCHERON Savine  | 00,00 €            | Jeton de présence |  | Aucun. | 0/6 | 0 %  |
| Administratrice       | HUART Martine     | 00,00 €            | Jeton de présence |  | Aucun. | 0/6 | 0 %  |
| <b>TOTAL GENERALE</b> |                   | <b>22.882,18 €</b> |                   |  |        |     |      |

**NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

*Titulaires de fonction de direction*

| Fonction <sup>9</sup>         | Nom et Prénom | Rémunération annuelle brute <sup>11</sup> | Détail de la rémunération annuelle brute <sup>12</sup> | Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle |
|-------------------------------|---------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Fonctionnaire dirigeant local | MOLLE Janique | 124.690,89 €                              | Salaire barémique.                                     | Néant.                                                                  |
| Directeur ...                 | /             |                                           | /                                                      | /                                                                       |
| Sous-directeur ...            | /             |                                           | /                                                      | /                                                                       |
| Autre ...                     | /             |                                           | /                                                      | /                                                                       |
| <b>Total rémunérations</b>    |               | <b>124.690,89 €</b>                       |                                                        |                                                                         |

<sup>9</sup> Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

<sup>11</sup> Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

<sup>12</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Centre Intercommunal de Santé  
du Cœur du Hainaut  
Rue des Arquebusiers - 5  
7000 MONS  
BCE : 0214.732.561

Il n'existe aucun autre avantage à la fonction de direction (pas de voiture de société, pas de gsm, pas d'assurance groupe, pas de chèques repas, pas de montant mensuel pour frais forfaitaires etc.)

| Fonction <sup>5</sup> | Nom et Prénom    | Rémunération annuelle brute <sup>7</sup> | Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup> | Justification de la rémunération si autre qu'un jeton | Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle | Pourcentage de participation aux réunions |       |
|-----------------------|------------------|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------|
| Administrateur        | DECOSTER Christa | 168,50 €                                 | Jeton de présence                                       | /                                                     | Aucun.                                                                  | 1/1                                       | 100 % |
| Administratrice       | SCINTA Guiseppe  | 168,50 €                                 | Jeton de présence                                       | /                                                     | Aucun.                                                                  | 1/1                                       | 100 % |

<sup>16</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

Centre Intercommunal de Santé  
du Cœur du Hainaut  
Rue des Arquebusiers - 5  
7000 MONS  
BCE : 0214 732 561

Chadige Williams  
20/02/2025  
Directrice ff  
Secrétaire

me

NP's Cedric  
20/02/2025  
President CA CISEH.